

Avril 2007



# CONSEIL

Cent trente-deuxième session

Rome, 18 – 22 juin 2007

**RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ DES  
FORÊTS (Rome, 13 – 16 mars 2007)**

---

**Table des matières**

---

	Pages
QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL	1
OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1)	3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 2)	3
ÉLECTION DU BUREAU ET DÉSIGNATION DU COMITÉ DE RÉDACTION (Point 3)	3
SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2007 (Point 4)	3
FORÊTS ET ÉNERGIE: NOUVEAUX DÉFIS DANS LA GESTION DURABLE DES FORÊTS (Point 5)	4
PROTECTION DES FORÊTS (Point 6)	5

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

RÉALISER LE POTENTIEL DE LA FORESTERIE AU NIVEAU LOCAL (Point 7)	6
SÉMINAIRE EN COURS DE SESSION: ACTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS (Point 8)	7
PROGRÈS VERS UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS (Point 8)	7
DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ (Point 9)	8
ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTION POUR LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS (Point 10)	9
XIII <sup>e</sup> CONGRÈS FORESTIER MONDIAL (Point 11)	10
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 12)	10
ADOPTION DU RAPPORT (Point 13)	10
CLÔTURE DE LA SESSION (Point 14)	10

ANNEXE A: ORDRE DU JOUR

ANNEXE B: PAYS ET ORGANISATIONS REPRÉSENTÉS À LA SESSION

ANNEXE C: LISTE DES DOCUMENTS

## QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL

*Le Comité a demandé ou recommandé à la FAO de:*

- Renforcer son rôle de centre de connaissances et de communication pour les questions forestières (par. 61).
- Développer et favoriser l'élaboration des outils de gestion afin de combler l'écart entre les politiques et les actions; soutenir les programmes forestiers nationaux et intégrer la foresterie dans les stratégies de réduction de la pauvreté en collaboration avec le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux; aider les Membres dans leurs efforts pour améliorer la mise en application de la législation forestière, et collaborer avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le domaine du financement forestier (par. 35-45).
- Faciliter la mise en œuvre des Directives volontaires sur la gestion des feux, des Directives volontaires sur la gestion responsable des forêts plantées et des Directives pour l'exploitation forestière à impact réduit; et finaliser la Stratégie visant à renforcer la coopération internationale en matière de gestion des feux (par. 28-29 et 48-49).
- En collaboration avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), aider les pays à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces effets, y compris pour la réduction des émissions issues du déboisement (par. 66).
- Aider les Membres à élaborer des stratégies intégrées dans le domaine des bioénergies; organiser des ateliers pour promouvoir le dialogue dans le domaine de la production durable et de la consommation de bioénergies, d'énergie alternative et de technologies liées aux bioénergies; élaborer un rapport analytique sur l'évolution des modalités d'utilisation de la dendroénergie; assister les Membres dans la mise à jour des informations relatives à leurs bilans et à leurs potentiels énergétiques; et renforcer la coopération entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts dans le domaine des bioénergies (par. 15-23).
- Mener des études supplémentaires sur les régimes fonciers forestiers et leurs incidences sur la gestion durable des forêts et la lutte contre la pauvreté en Asie centrale, en Amérique latine et dans les Caraïbes; aider les communautés et les petits exploitants à mettre en place de petites entreprises forestières; et maintenir les effectifs nécessaires pour poursuivre ses activités dans le domaine de la foresterie participative (par. 36-37 et 39).
- Intensifier le soutien qu'elle apporte aux pays afin de faire face à la menace toujours plus grave pour les écosystèmes forestiers représentée par les feux irréprimés, les organismes nuisibles et les espèces envahissantes; créer des réseaux sur les espèces envahissantes et un réseau régional sur les feux d'espaces naturels dans la région Proche-Orient (par. 24 et 30).
- Établir des rapports sur les forêts à travers une approche intégrée et utiliser les recommandations de la Kotka V en tant que base pour la préparation de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) en tenant pleinement compte des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; appuyer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les forêts; et coopérer avec les membres du Partenariat de

collaboration sur les forêts pour poursuivre l'harmonisation des rapports et de la terminologie concernant les forêts (par. 47 et 63-64).

- Assister les pays en développement dans la gestion des ressources génétiques forestières; et aider les pays, en particulier en Afrique, à gérer les essences sous-utilisées (par. 56 et 57).
- Le Comité a appuyé le renforcement ultérieur des Commissions régionales des forêts, en suggérant que chaque Commission élabore un programme de travail, et que les présidents des Commissions jouent un rôle actif dans les travaux du Comité des forêts par l'intermédiaire de son Comité directeur (par. 51 et 54).
- Le Comité s'est félicité de l'intention de la FAO de passer en revue son plan stratégique forestier en consultation avec ses Membres, les Commissions régionales des forêts, et les organisations partenaires. Cependant, le Comité s'est déclaré préoccupé par la réduction du budget et du personnel du Département des forêts (par. 57 et 68).

## **OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1)**

1. La dix-huitième session du Comité des forêts s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 13 au 16 mars 2007.
2. Étaient présents des délégués de 128 Membres du Comité, des observateurs de trois États Membres de la FAO et du Saint-Siège, des représentants de 10 institutions et programmes des Nations Unies et des observateurs de 34 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales. La liste des participants figure à l'Appendice B.
3. M. Abdelazim Mirghani Ibrahim (Soudan), Président sortant, a ouvert la session.
4. M. David A. Harcharik, Directeur général adjoint, a souhaité la bienvenue aux délégués et fait des remarques liminaires. Il a présenté M. Jan Heino, Sous-Directeur général chargé du Département des forêts de la FAO, qui a pris ses fonctions en 2006. Il a attiré l'attention sur les réformes en cours à la FAO et sur l'Évaluation externe indépendante, qui pourraient avoir des incidences sur le programme forestier de la FAO.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 2)**

5. L'ordre du jour (Appendice A) a été adopté. Les documents examinés par le Comité sont énumérés à l'Appendice C.

## **ÉLECTION DU BUREAU ET DÉSIGNATION DU COMITÉ DE RÉDACTION (Point 3)**

6. Le Comité a élu M. G.K. Prasad (Inde), représentant l'Asie, Président, Mme Sally Collins (États-Unis d'Amérique), représentant l'Amérique du Nord, premier Vice-Président, et les Vice-Présidents suivants:

M. Arlito Cuco (Mozambique)	Afrique
M. Alain Chaudron (France)	Europe
M. Alexandros Christodoulou (Chypre)	Proche-Orient
M. Héctor Miguel Abreu Aquino (République dominicaine)	Amérique latine et Caraïbes
M. Neil Hughes (Australie)	Pacifique Sud-Ouest

7. Les Membres ci-après ont été élus au Comité de rédaction chargé du rapport du Comité des forêts: Allemagne, Australie, Brésil, Burkina Faso, Équateur, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Pays-Bas et Soudan. Le représentant du Japon, M. Hiroki Miyazono, a été élu Président du Comité de rédaction et le représentant du Brésil, M. Mario Gustavo Mottin, a été élu Vice-Président.

## **SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2007 (Point 4)**

8. Le Sous-Directeur général chargé du Département des forêts, M. Jan Heino, a présenté une vue d'ensemble de la *Situation des forêts du monde 2007*, qui en était à sa septième édition. Il a également introduit le thème de la présente session du Comité des forêts: « Tissons nos connaissances pour le développement ».
9. M. Hans Hoogeveen, Président du Bureau de la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui se tiendra en avril 2007, a noté le rôle crucial de la FAO dans le secteur forestier. La FAO fournit en effet des informations dans des publications telles que *La Situation des forêts du monde* et l'Évaluation des ressources forestières mondiales, et appuie l'Arrangement international sur les forêts. Il a insisté sur la nécessité de regrouper les forces et de mener une action conjointe. Il a

indiqué que l'adoption d'un instrument juridiquement non contraignant et d'un programme de travail pluriannuel lors de la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, pour donner suite à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/49, ferait de 2007 une année historique. Il a en outre souligné la nécessité de régler le financement des forêts, au niveau mondial. Il a invité les Membres et la FAO à conjuguer leurs efforts pour contribuer au succès de l'Année internationale des forêts de 2011.

10. M. Manoel Sobral Filho, Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a présenté l'étude de l'OIBT sur *L'État de la gestion des forêts tropicales en 2005*, qui révélait une amélioration de la gestion durable des forêts tropicales depuis 1988. Il a fait état de la collaboration efficace entre la FAO et l'OIBT dans des domaines tels que les pratiques optimales pour la mise en application de la législation forestière, les directives volontaires concernant les forêts plantées, les critères et indicateurs et le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports.

11. Le Comité s'est déclaré satisfait de la *Situation des forêts du monde 2007*, et notamment des rapports régionaux sur les progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts, qui ont été examinés et complétés par les six Commissions régionales des forêts, et il a accueilli favorablement les rapports intérimaires sur les principaux thèmes.

12. Le Comité a demandé à la FAO de continuer à faire rapport sur les ressources, politiques, institutions et produits forestiers en adoptant une approche d'évaluation intégrée et harmonisée mettant à contribution les points focaux nationaux, les Commissions régionales des forêts, les comités consultatifs et en collaborant avec d'autres processus et organisations afin de renforcer l'aptitude de la *Situation des forêts du monde* à fournir des conclusions importantes.

13. Certains Membres se sont félicités des nouvelles séances informelles de l'après-midi et des possibilités qu'elles offrent au niveau des débats et des échanges d'expérience.

## **FORÊTS ET ÉNERGIE: NOUVEAUX DÉFIS DANS LA GESTION DURABLE DES FORÊTS (Point 5)**

14. Le Comité a reconnu la nature stratégique et pluridisciplinaire des bioénergies, qui ont des incidences sur de nombreux secteurs, ainsi que l'importance des travaux entrepris par la FAO dans ce domaine.

15. Le Comité a demandé à la FAO d'aider les Membres à élaborer des stratégies nationales complètes et intégrées dans le domaine des bioénergies, notamment la dendroénergie, et à intégrer les questions liées à la dendroénergie dans les programmes forestiers nationaux ou autres stratégies forestières.

16. Le Comité a demandé à la FAO d'élaborer un rapport analytique sur les incidences sociales, économiques et environnementales de l'évolution des modalités d'utilisation de la dendroénergie.

17. Le Comité a demandé à la FAO d'organiser des ateliers visant à promouvoir les concertations aux échelles nationale et régionale, en vue d'aider à renforcer les capacités institutionnelles et techniques dans le domaine de la production durable et de la consommation de bioénergies, notamment la dendroénergie.

18. Le Comité a demandé à la FAO d'aider les Membres à mettre à jour les informations nationales relatives à leurs bilans et à leurs potentiels énergétiques.

19. Le Comité a recommandé à la FAO de favoriser le dialogue avec l'industrie, le secteur privé et les décideurs sur l'énergie alternative, et/ou les technologies liées aux bioénergies et sur les possibilités de transfert de ces technologies aux pays en développement.

20. Le Comité a encouragé la FAO à établir la version finale des directives relatives à une production durable de combustibles ligneux, après avoir sollicité l'avis d'autant de Membres que possible.

21. Le Comité a encouragé la FAO à collaborer avec ses partenaires à tous les niveaux afin de s'attaquer aux problèmes liés à l'utilisation actuelle des bioénergies et à la demande croissante y afférente.

22. Le Comité a également encouragé le renforcement de la coopération entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations et initiatives concernées oeuvrant dans le domaine des bioénergies, en vue de tirer parti au maximum des complémentarités et d'éviter les doubles emplois.

23. Le Comité a noté qu'il convenait d'élaborer du matériel d'information visant à promouvoir les bioénergies, notamment du matériel sur les politiques et les mesures d'incitation concernant les bioénergies, à l'intention des autorités nationales. Il a encouragé la FAO à jouer un rôle dynamique à cet effet.

## **PROTECTION DES FORÊTS (Point 6)**

24. Le Comité a reconnu que les feux irréprimés, les organismes nuisibles et les espèces envahissantes représentaient une menace toujours plus grave pour les écosystèmes forestiers. Il a recommandé à la FAO d'intensifier le soutien technique qu'elle apporte aux pays afin de faire face à ces problèmes et a exhorté l'Organisation à continuer de promouvoir l'échange d'informations et la confrontation d'expériences grâce au travail en réseaux, au renforcement des capacités et à la coopération internationale.

25. Le Comité a recommandé à la FAO d'apporter son appui aux pays en développement en renforçant leurs capacités en matière de surveillance et de maîtrise des organismes nuisibles, des maladies et des espèces envahissantes.

26. Le Comité a recommandé à la FAO de collaborer avec les Membres afin de promouvoir, de renforcer ou de créer des liens entre les réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux sur les espèces envahissantes. Il a également demandé à la FAO de favoriser l'établissement d'un réseau sous-régional sur les espèces envahissantes regroupant les pays du Cône Sud, dans le cadre des activités de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

27. Le Comité a recommandé à la FAO de travailler avec les Membres pour élargir les liens entre les réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux et de continuer à appuyer la coopération internationale sur la gestion des feux.

28. À cet égard, le Comité a demandé à la FAO, en collaboration avec l'Observatoire mondial des incendies de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes des Nations Unies et d'autres partenaires, d'établir la version définitive de la Stratégie visant à renforcer la coopération internationale en matière de gestion des feux, et a noté avec satisfaction que cette stratégie serait présentée à la quatrième Conférence internationale sur les incendies de forêt, qui se tiendra à Séville du 14 au 17 mai 2007.

29. Le Comité s'est félicité de l'élaboration des Directives volontaires sur la gestion des feux dans le cadre d'un processus associant de multiples parties prenantes. Il a recommandé aux Membres et aux intervenants du secteur des forêts de faire usage des Directives et à la FAO et à ses partenaires de faciliter leur application, afin d'améliorer les pratiques en matière de prévention et d'élimination des feux de forêts et de remise en état après les feux. Le Comité a également recommandé que ces Directives soient de nature évolutive et, qu'à ce titre, elles soient mises à jour et améliorées en y incorporant les résultats obtenus lors de leur application dans les pays.

30. Le Comité a également demandé à la FAO d'apporter son soutien à l'établissement d'un réseau régional sur les feux d'espaces naturels dans la région Proche-Orient.

31. Le Comité a suggéré que la FAO poursuive l'étude des corrélations existant entre le changement climatique et la santé des forêts.

## **RÉALISER LE POTENTIEL DE LA FORESTERIE AU NIVEAU LOCAL (Point 7)**

32. Le Comité a reconnu les contributions considérables des approches participatives de gestion durable des forêts et s'est félicité des initiatives mises en œuvre par la FAO en vue de souligner la nécessité de disposer d'un régime foncier forestier bien défini et garant.

33. Le Comité a reconnu que les approches participatives et la délégation des droits de gestion n'étaient pas toujours une garantie de gestion durable des forêts et que la participation des intervenants locaux devait s'appuyer sur un renforcement de la capacité de ces intervenants ainsi que sur des politiques et des programmes forestiers efficaces à l'échelle nationale.

34. Le Comité est convenu de l'importance des programmes forestiers nationaux en ce qu'ils permettent de faire participer les communautés locales à la définition d'objectifs communs. Ces programmes servent également à intégrer les questions forestières dans le cadre plus large du développement durable et à tenir compte des questions liées à la mise en application des législations forestières.

35. Le Comité a souligné la nécessité de disposer de ressources techniques et financières à l'appui des programmes forestiers nationaux et a demandé à la FAO de soutenir les efforts des Membres en vue de définir et de mettre en œuvre leur programme forestier national.

36. Le Comité a demandé à la FAO de mener des études supplémentaires sur les régimes fonciers forestiers et leurs incidences sur la gestion durable des forêts et la lutte contre la pauvreté en Asie centrale, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

37. Le Comité a souligné qu'il convenait que les communautés optimisent les avantages dérivés de leurs forêts. À cet égard, le Comité a demandé à la FAO d'aider, en collaboration avec ses partenaires, ces communautés et les petits exploitants des pays en développement, selon qu'il conviendra, à mettre en place de petites entreprises forestières pour les produits ligneux et non ligneux.

38. Le Comité a demandé à la FAO d'agir en collaboration avec le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux pour aider les pays en développement, si nécessaire, à mieux intégrer la foresterie dans les stratégies de réduction de la pauvreté afin de renforcer les contributions du secteur forestier à la lutte contre la pauvreté et à la mise en place de moyens d'existence durables.

39. Le Comité a exhorté la FAO à maintenir les effectifs nécessaires pour poursuivre ses activités dans le domaine de la foresterie participative.

## **SÉMINAIRE EN COURS DE SESSION: ACTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS (Point 8)**

40. Le Comité a tenu un séminaire en cours de session sur les modalités permettant de stimuler la coopération et l'action forestières régionales. Les présidents des six Commissions régionales des forêts ont présenté les progrès accomplis, les défis à relever et les directions à prendre pour mettre en place une gestion durable des forêts dans leur région. Ces présentations ont été suivies d'exposés faits par la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et par la Stratégie forestière centraméricaine, ainsi que d'un dialogue ouvert entre les participants, animé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en sa qualité de membre du Partenariat de collaboration sur les forêts.

41. Le Comité s'est félicité des possibilités de dialogue informel offertes par sa session 2007. Lors du séminaire, les participants ont noté la diversité et la créativité des méthodes mises en œuvre dans les régions en vue de promouvoir et d'appuyer les interventions dans le domaine de la gestion durable des forêts. Ils ont souligné qu'il convenait de renforcer les liens entre les régions et les sous-régions, afin de partager les enseignements tirés de l'expérience, ainsi que les pratiques optimales, en vue de faire face aux problèmes communs.

## **PROGRÈS VERS UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS (Point 8)**

42. Le Comité a demandé à la FAO, en collaboration avec les Membres et les organisations partenaires d'élaborer, de promouvoir et de mettre en œuvre des outils de gestion, afin de combler l'écart entre les politiques et les actions, à tous les niveaux, l'accent étant mis sur les approches intersectorielles et relatives aux paysages. Cela aiderait à améliorer la gestion durable des forêts et à réaliser les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, définis par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa sixième session, ainsi qu'à intégrer les forêts dans les efforts visant à éliminer la pauvreté extrême et la faim, à parvenir à une utilisation durable des terres et des eaux, à atténuer les effets du changement climatique et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

43. Le Comité a demandé à la FAO de continuer à appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes forestiers nationaux, y compris en partenariat avec le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux. Il a également demandé à la FAO de mettre à disposition des informations à jour sur l'état d'avancement des programmes forestiers nationaux.

44. Le Comité a demandé à la FAO de continuer à aider les Membres à améliorer la mise en application de la législation forestière en favorisant l'emploi de pratiques optimales, la mise en commun des données d'expérience entre les pays et la collaboration à l'échelle régionale.

45. Le Comité a recommandé que la FAO collabore avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour aider les pays en développement à tirer le meilleur parti possible des financements du FEM, qui sont l'une des sources possibles de financement pour améliorer la gestion durable des forêts et réaliser les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

46. Le Comité a reconnu l'importance de l'échange d'informations, du transfert de technologies et du renforcement des capacités, ainsi que la nécessité de mobiliser des ressources financières nouvelles et supplémentaires, auprès de toutes les sources de financement, pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts.

47. Le Comité a félicité la FAO de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 (FRA 2005) et il a reconnu les progrès considérables qui avaient été faits en matière d'harmonisation des informations nationales pour établir une synthèse mondiale et en matière de recours à un processus participatif. Le Comité a recommandé à la FAO de continuer à collaborer avec les Membres, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les partenaires régionaux, et en particulier la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et les processus relatifs aux critères et indicateurs, dans les évaluations des ressources forestières mondiales. Il a fait siennes les recommandations de la Consultation internationale d'experts sur les évaluations des ressources forestières mondiales (Kotka V) en tant que base pour la préparation de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010). Le Comité a aussi demandé que la FRA 2010 tienne pleinement compte des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

48. Le Comité a félicité la FAO d'avoir encouragé un processus associant de multiples parties prenantes à l'élaboration de Directives volontaires sur la gestion responsable des forêts plantées. Le Comité a recommandé à la FAO de travailler avec les Membres et ses partenaires, et notamment le secteur privé, les propriétaires forestiers et les ONG qui s'occupent de l'environnement, à la mise en œuvre de ces directives. Il a aussi recommandé que les directives ne soient pas statiques mais soient régulièrement mises à jour et améliorées par adjonction d'informations en retour issues de la mise en œuvre à l'échelle des pays.

49. Le Comité a recommandé à la FAO de renforcer la mise en œuvre des Directives pour l'exploitation forestière à impact réduit dans les forêts tropicales des pays d'Afrique, de la région Asie-Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes.

50. Le Comité a noté que la Commission des forêts pour le Proche-Orient et la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique avaient respectivement recommandé à la FAO de faciliter la préparation, dans un processus associant les diverses parties prenantes, de directives volontaires pour les forêts des zones arides et semi-arides et de directives volontaires pour les arbres hors forêt.

## **DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ (Point 9)**

51. Le Comité a apprécié le rôle actif que jouent les Commissions régionales des forêts pour faire progresser la gestion durable des forêts, et il a recommandé à chaque Commission d'élaborer un programme de travail afin de faciliter la mise en œuvre de la gestion durable des forêts.

52. Le Comité a souligné le rôle des Commissions régionales des forêts et d'autres processus régionaux, en tant qu'enceintes pour un dialogue orienté vers l'action et consacré à la gestion durable des forêts. À ce propos, il a recommandé que la FAO fournisse des ressources et un appui accrus aux activités de ces Commissions.

53. Le Comité a également évoqué un autre rôle des Commissions régionales des forêts et d'autres processus: elles assurent un lien avec les concertations internationales du Comité, ainsi qu'avec le Forum des Nations Unies sur les forêts.

54. Le Comité a recommandé aux présidents des Commissions régionales des forêts de jouer un rôle actif dans la planification et la gestion des travaux du Comité des forêts par l'intermédiaire de son Comité directeur, et à celui-ci de se réunir au moins une fois entre les sessions officielles du Comité des forêts, en tenant compte des contraintes budgétaires.

55. Les membres du Comité CFFSA/CEF/CFPO des questions forestières méditerranéennes « *Silva Mediterranea* » ont demandé que la FAO appuie leurs efforts pour le réactiver.

56. Le Comité a recommandé que la FAO aide les pays en développement à gérer les ressources génétiques forestières pour assurer une gestion durable des forêts, en collaboration avec d'autres institutions, *inter alia* la Convention sur la diversité biologique.

## **ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTION POUR LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS (Point 10)**

57. Le Comité s'est félicité de l'intention de la FAO de passer en revue son plan stratégique forestier pour la dix-neuvième session du Comité des forêts (mars 2009). Le Comité a souligné l'importance des conclusions de la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO, de la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, de l'Évaluation externe indépendante de la FAO et de la réforme générale des Nations Unies et il a demandé au Département des forêts d'en tenir compte lors de l'examen stratégique proposé. Il a recommandé que les Commissions régionales des forêts soient associées à l'examen et que la FAO offre aux Membres, au secteur privé et à la société civile la possibilité d'y participer.

58. Le Comité a reconnu l'assistance fournie par la FAO à l'appui de l'élaboration des politiques à tous les niveaux dans son soutien au Forum des Nations Unies sur les forêts, à travers l'instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêts, ainsi que le programme de travail pluriannuel du Forum lorsqu'ils seront adoptés, au Partenariat de collaboration sur les forêts et aux programmes forestiers nationaux ou autres stratégies forestières. Le Comité a également reconnu l'excellence technique de la FAO dans les domaines du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances.

59. Le Comité a appuyé l'approche intersectorielle appliquée aux activités de la FAO, notamment en ce qui concerne les interactions « forêts et eau », « forêts et changement climatique » et « forêts, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire ». D'autres domaines importants doivent faire l'objet d'une attention continue: politiques et économie forestières, études prospectives, renforcement institutionnel, écotourisme, application des législations forestières et gouvernance, ainsi que sécurisation des arrangements fonciers.

60. Le Comité a recommandé à la FAO de renforcer son aptitude à fournir un appui complet dans le secteur forestier, en conservant une forte capacité en matière de politiques et de planification, de gestion des forêts, d'économie et d'industries forestières, ainsi qu'en matière de production et d'échange d'informations.

61. Le Comité a demandé à la FAO de renforcer son rôle de centre de connaissances et de communication pour les questions forestières, l'accent étant mis sur l'information et l'analyse à l'appui de la gestion durable des forêts, en produisant, en publiant et en diffusant des rapports techniques et généraux, des directives, des informations sur les pays et des bases de données.

62. Le Comité a recommandé que la FAO continue à aider ses Membres à élaborer et appliquer leurs programmes forestiers nationaux ou d'autres stratégies forestières, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux. L'accent doit notamment être mis sur le renforcement des capacités dans les communautés en vue d'une meilleure gestion des forêts.

63. Le Comité a reconnu l'importance des sept éléments thématiques et a recommandé à la FAO de continuer à collaborer avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations et processus pour poursuivre l'harmonisation des rapports et de la terminologie concernant les forêts.

64. Le Comité a demandé à la FAO de continuer à appuyer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les forêts, y compris leurs avantages sociaux, économiques et environnementaux. Il a demandé instamment aux Membres, à la FAO et aux autres partenaires de renforcer leur collaboration internationale dans ce domaine, en tenant compte des spécificités nationales.

65. Le Comité a noté la nécessité de continuer à fournir un appui pour le développement durable des zones de montagne, et d'autres écosystèmes fragiles tels que les mangroves.

66. Le Comité a recommandé à la FAO d'agir en collaboration avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et d'autres partenaires pour aider les pays à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces effets, y compris pour la réduction des émissions issues du déboisement.

67. Le Comité a demandé à la FAO d'aider les pays en développement, en particulier en Afrique, à mieux gérer et à employer les essences sous-utilisées et à reboiser avec des essences appropriées.

68. Le Comité, tout en prenant acte du processus de réforme en cours à la FAO et aux Nations Unies, s'est déclaré préoccupé par la réduction du budget et du personnel du Département des forêts et des retombées que celle-ci peut avoir sur l'appui fourni aux Membres dans le domaine forestier. Le Comité a également noté avec préoccupation que le Département des forêts dépendait de plus en plus de financements extrabudgétaires pour financer ses activités normatives.

69. Le Comité a demandé à la FAO de fournir des informations et une analyse plus détaillées concernant les sources de financement extrabudgétaire et l'utilisation de ces fonds, y compris une évaluation *a posteriori* de tous les financements du Département des forêts lors de l'exercice biennal précédent la dix-neuvième session du Comité des forêts.

**XIII<sup>e</sup> CONGRÈS FORESTIER MONDIAL (Point 11)**

70. Le Comité a remercié le Gouvernement argentin des préparatifs du XIII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial qui se tiendra à Buenos Aires en octobre 2009 et s'est félicité du thème « *Développement forestier: équilibre vital* » qui a été choisi par le Comité organisateur. Il a demandé à la FAO de poursuivre sa collaboration avec le Comité organisateur et notamment de publier en temps utile le programme du Congrès. Le Comité a recommandé aux Membres et aux organisations partenaires de commencer à se préparer pour y participer activement.

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 12)**

71. Le Comité est convenu de tenir sa prochaine session à Rome en mars 2009.

**ADOPTION DU RAPPORT (Point 13)**

72. Le Comité a adopté le rapport par consensus.

**CLÔTURE DE LA SESSION (Point 14)**

73. Le Président a clos les travaux à 16 h 30 le 16 mars 2007.

## **ANNEXE A: ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection du Bureau et désignation du Comité de rédaction
4. Situation des forêts du monde 2007
5. Forêts et énergie: nouveaux défis dans la gestion durable des forêts
6. Protection des forêts
7. La foresterie au service du niveau local
8. Progrès vers une gestion durable des forêts  
Séminaire en cours de session: Action régionale en matière de gestion durable des forêts
9. Décisions et recommandations des organes directeurs de la FAO intéressant le Comité
10. Élaboration d'un programme d'action pour la FAO dans le domaine des forêts
11. XIII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial
12. Date et lieu de la prochaine session
13. Adoption du rapport
14. Clôture de la session

**ANNEXE B: PAYS ET ORGANISATIONS REPRÉSENTÉS À LA SESSION  
MEMBRES DU COMITÉ**

Afghanistan	Gambie	Ouganda
Afrique du Sud	Géorgie	Ouzbékistan
Algérie	Ghana	Pakistan
Allemagne	Grèce	Panama
Angola	Guatemala	Paraguay
Arabie saoudite	Guinée	Pays-Bas
Argentine	Guinée-Bissau	Pérou
Arménie	Haïti	Philippines
Australie	Honduras	Pologne
Autriche	Hongrie	Portugal
Azerbaïdjan	Inde	Qatar
Bangladesh	Indonésie	Rép. pop. dém. de Corée
Belgique	Iran, Rép. islamique d'	République arabe syrienne
Bénin	Iraq	République centrafricaine
Bolivie	Irlande	République de Corée
Brésil	Islande	République démocratique du Congo
Bulgarie	Israël	République démocratique populaire lao
Burkina Faso	Italie	République dominicaine
Burundi	Jamahiriya arabe libyenne	République tchèque
Cambodge	Japon	République-Unie de Tanzanie
Cameroun	Kenya	Roumanie
Canada	Kirghizistan	Royaume-Uni
Cap-Vert	Koweït	Saint-Marin
Chili	L'ex-République yougoslave de Macédoine	Sénégal
Chine	Lesotho	Serbie
Cypre	Lettonie	Sierra Leone
Colombie	Liban	Slovaquie
Communauté européenne – Organisation membre	Libéria	Slovénie
Comores	Lituanie	Soudan
Congo	Luxembourg	Sri Lanka
Costa Rica	Madagascar	Suède
Côte d'Ivoire	Malaisie	Suisse
Croatie	Malawi	Thaïlande
Cuba	Mali	Tonga
Danemark	Maroc	Tunisie
El Salvador	Maurice	Turquie
Émirats arabes unis	Mauritanie	Ukraine
Équateur	Mexique	Uruguay
Érythrée	Moldova	Venezuela (République bolivarienne du)
Espagne	Mozambique	Viet Nam
Estonie	Myanmar	Yémen
États-Unis d'Amérique	Namibie	Zambie
Éthiopie	Nicaragua	Zimbabwe
Fédération de Russie	Niger	
Finlande	Nigéria	
France	Norvège	
Gabon	Nouvelle-Zélande	

**OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES DE LA FAO**

Égypte  
Oman  
Malte

**OBSERVATEUR PERMANENT AUPRÈS DE LA FAO**

Saint-Siège

**REPRÉSENTANTS DE L'ONU ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES**

Fonds international de développement agricole  
Organisation internationale du travail  
Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes  
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique  
Commission économique pour l'Europe  
Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture  
Programme des nations unies pour l'environnement  
Forum des nations unies sur les forêts  
Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques  
Groupe de la Banque mondiale

**OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

Union africaine  
Bioversity International  
Commission des forêts d'Afrique centrale  
Commission centraméricaine de l'environnement et du développement  
Agence internationale de l'énergie  
Réseau international sur le bambou et le rotin  
Organisation internationale des bois tropicaux  
Ligue des états arabes  
Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe  
Organisation de coopération et de développement économiques

**OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES**

Académie africaine des sciences  
African Forest Network  
Association interafricaine des industries forestières  
Centre pour la recherche forestière internationale  
Association forestière du Commonwealth  
Confédération européenne des propriétaires forestiers  
Confédération des industries papetières européennes  
Observatoire européen de la forêt de montagne  
Forest Trends  
Global Forest Coalition  
Greenpeace international  
Association internationale forêts méditerranéennes  
Association internationale des économistes agronomiques  
Conseil international des associations forestières et du papier  
Fédération internationale des travailleurs du bâtiment du bois  
International Forestry Students Associations

Institut international pour l'environnement et le développement  
Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources - Union mondiale pour la nature  
Union internationale des instituts de recherches forestières  
Iwokama International Centre for Rain Forest Conservation and Development  
Institut du développement outre-mer  
Programme for the Endorsement of Forest Certification Council  
The Nature Conservancy Worldwide Office  
Tropenbos International  
Union des sylviculteurs du sud de l'Europe  
Centre mondial de surveillance de la conservation  
Fédération syndicale mondiale

## ANNEXE C: LISTE DES DOCUMENTS

<b><u>Cote du document</u></b>	<b><u>Titre</u></b>
COFO-2007/2 Rev.1	Ordre du jour provisoire
COFO-2007/5	Forêts et énergie: nouveaux défis dans la gestion durable des forêts
COFO-2007/6	Protection des forêts
COFO-2007/7	La foresterie au service du niveau local
COFO-2007/8.1	Progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts
COFO-2007/8.2	Progrès vers une gestion durable des forêts. Séminaire en cours de session: action régionale en matière de gestion durable des forêts
COFO-2007/9.1 Rev.1	Questions portées à l'attention du Comité des forêts à sa dix-huitième session par les Commissions régionales des forêts et les organes statutaires spécialisés dans les questions forestières
COFO-2007/9.2	Décisions et recommandations des organes directeurs de la FAO intéressant le Comité
COFO 2007/10.1	Examen des programmes forestiers de la FAO: mesures prises pour appliquer les recommandations de la dix-septième session du Comité des forêts
COFO 2007/10.2	Élaboration d'un programme d'action pour la FAO dans le domaine des forêts
COFO 2007/11	Treizième Congrès forestier mondial

### **Documents d'information**

COFO 2007/Inf.1 Rev.1	Calendrier provisoire
COFO-2007/Inf.2 Rev.1	Liste des documents
COFO-2007/Inf.3	Liste des participants
COFO-2007/Inf.4	Déclaration des compétences et droits de vote présentée par la Communauté européenne (CE) et par ses États Membres
COFO 2007/Inf.5	Interaction entre agriculture et forêt
COFO 2007/Inf.6	Résultats de la consultation d'experts sur l'évaluation des ressources forestières mondiales: vers l'ERF 2010 (Kotka, Finlande, 12-16 juin 2006)